



JM⁺ Jugend und Musik
Jeunesse et Musique
Gioventù e Musica
Giuventetgna e Musica

**Présentation du
programme J+M
FMBV, 14.03.20**



Informations relatives au programme J+M

Objectifs du programme J+M



- Encouragement à large échelle des enfants et des jeunes dans le domaine de la musique
- Encouragement de la pratique musicale chez les enfants et les jeunes
- Promotion du développement et de l'épanouissement général des enfants et des jeunes d'un point de vue pédagogique, social et culturel

Encouragement de l'Office fédéral de la culture (OFC) dans le cadre du programme J+M



- Formation et formation continue des moniteurs/monitrices J+M sous forme de modules
- Contributions financières pour la tenue de cours et de camps J+M pour enfants et jeunes

Bases légales

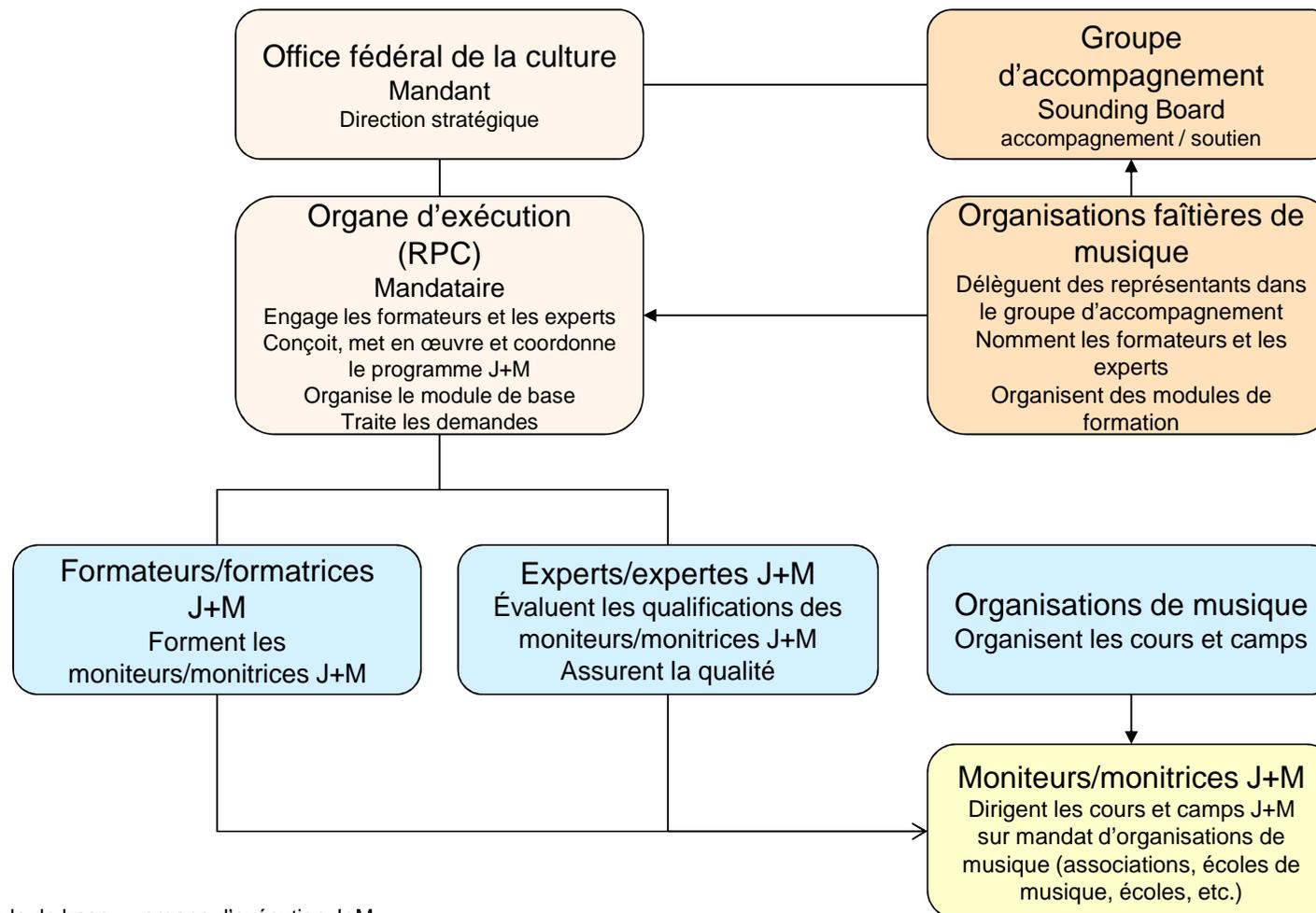
- 2012 : article constitutionnel visant à encourager la formation musicale en Suisse (art. 67a Cst.)
- 2015 : loi sur l'encouragement de la culture (art. 12 LEC)
- 2015 : ordonnance du DFI instituant un régime d'encouragement relatif au programme J+M
- 2019 : extension du programme J+M à la Principauté de Liechtenstein

Mise en œuvre du programme



- 2015 : mandat attribué par l'OFC → RPC devient l'organe d'exécution
- Dès l'automne 2016 : début de la formation J+M (module de base)
- 2018 – 2019 : élaboration des concepts pour l'assurance-qualité et la formation continue
- 2019 : conception d'une base de données pour le programme J+M

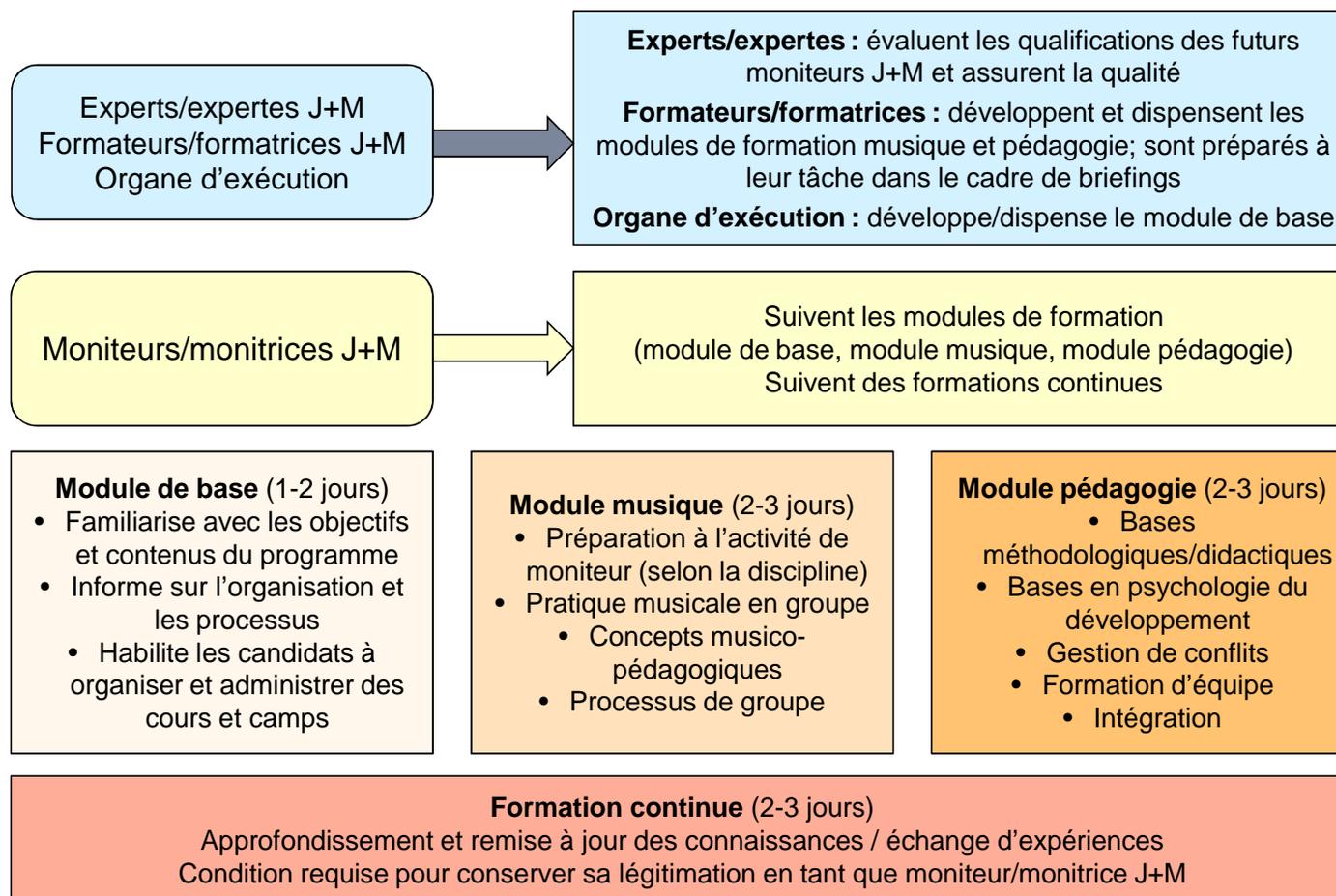
Organisation et rôles





Concept de formation

Aperçu





Contributions J+M

Prestations du programme J+M



- Subventionnement de cours et de camps
- Formation des moniteurs et monitrices J+M
- Développement du programme J+M
- Exploitation de l'organe d'exécution J+M

Contributions pour les cours et camps J+M



- Le montant de la contribution dépend...
 - du nombre de participants (légitimes)
 - du nombre de leçons
 - de s’il s’agit d’un cours ou d’un camp
 - du nombre de nuitées (pour les camps)

Contributions pour les cours J+M

Nb de participants	Contribution par leçon
05 — 19	40. —
20 — 39	60. —
40 — 59	80. —
60 — 79	100.-
80 — 99	120.-
100 — 119	140.-
120 et plus	160.-

Contributions pour les camps J+M (1)

- Contribution forfaitaire de base en fonction du nombre de participants légitimes
- Contribution supplémentaire de **15 CHF** par nuitée et par participant pour l'hébergement et le repas
- Décompte des jours de camp : un jour de camp doit comporter au minimum 5 leçons de 45 minutes ; si les jours d'arrivée et de départ comportent 2 à 4 leçons chacun, ils comptent tous deux pour un demi-jour

Contributions pour les camps J+M (2)

Exemple de calcul :

Durée : 7 jours

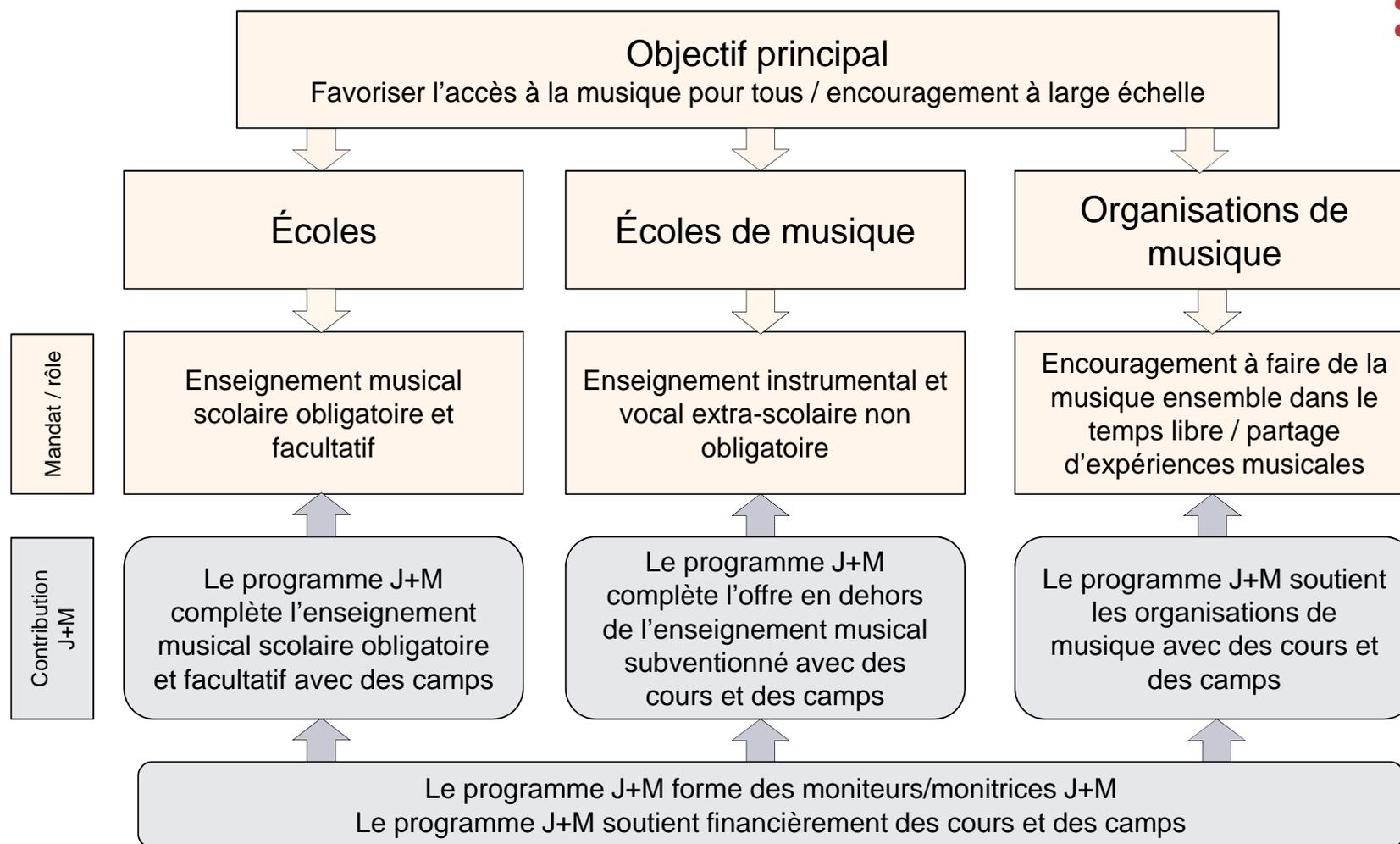
Nombre de participants : 35

- *Jours d'arrivée et de départ (avec deux leçons chacun) : 300 CHF*
- *5 jours pleins : 1'500 CHF*
- *6 nuitées : 3'150 CHF*
*(6 * 35 * 15 CHF)*
- ***Contribution totale : 4'950 CHF***

Participants	Contribution forfaitaire de base							
	1/2 jour	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
10-19	100	200	400	600	800	1'000	1'200	1'400
20-39	150	300	600	900	1'200	1'500	1'800	2'100
40-59	200	400	800	1'200	1'600	2'000	2'400	2'800
60-79	250	500	1'000	1'500	2'000	2'500	3'000	3'500
80-99	300	600	1'200	1'800	2'400	3'000	3'600	4'200
100-119	350	700	1'400	2'100	2'800	3'500	4'200	4'900
120 et plus	400	800	1'600	2'400	3'200	4'000	4'800	5'600



J+M dans le paysage de la formation musicale



Les écoles de musique dans le programme J+M

- Cours et camps J+M *en dehors* de l'enseignement musical ordinaire subventionné par les villes, les communes et les cantons
- Par exemple :
 - camps de musique, académies
 - activités dans le cadre du passeport vacances d'une commune
 - coopération avec des écoles et des écoles à horaire continu
 - coopération avec d'autres institutions (aide aux réfugiés, musées, etc.)

Les écoles primaires et secondaires dans le programme J+M

- Offres J+M proposées par les écoles en dehors de leur enseignement ordinaire, c.-à-d. en dehors des enseignements obligatoires et facultatifs inscrits au programme hebdomadaire
- Camps de musique (dans le cadre de semaines de projet) avec des classes, des ensembles et des chœurs (aussi durant la période scolaire)
- Pas de cours J+M

Les organisations de musique dans le programme J+M

- Pas de restrictions
- Possibilité d'organiser des cours et des camps avec l'aide du programme J+M

A young man with short, light brown hair is smiling warmly at the camera. He is wearing a dark blue sweater. In the background, two other people are visible, slightly out of focus. One is a man in a light-colored shirt and tie, and the other is a man in a dark blue sweater, both appearing to be in a band or rehearsal space. A drum set is partially visible on the right side of the frame.

Rôles et tâches dans le programme J+M

Rôles et tâches dans le programme J+M : Moniteurs et monitrices J+M



Principes de base

Une personne responsable doit être désignée pour chaque cours/camp.
Cette personne...

- doit être titulaire du certificat de moniteur/monitrice J+M
- est tenue d'être présente personnellement sur les lieux du cours/camp
- répond aussi bien des contenus que de l'organisation du cours/camp

Rôles et tâches dans le programme J+M : Moniteurs et monitrices J+M

Responsabilités des moniteurs/monitrices J+M

- Organisation et tenue du cours/camp conformément aux indications données dans la demande
- Garantie de la sécurité des enfants et jeunes qui lui sont confiés
- Encadrement et instruction appropriés des personnes accompagnantes
- Élaboration de la documentation et établissement du décompte relatif au cours/camp conformément aux directives

Rôles et tâches dans le programme J+M : Moniteurs et monitrices J+M



Délégation de tâches

- Les moniteurs/monitrices J+M peuvent, en principe, déléguer certaines de leurs tâches à des tiers
- Ils restent cependant dans tous les cas responsables de la qualité et des résultats du cours/camp concerné

Personnes accompagnantes avec mandat de formation musicale (AMM)

- Travail de motivation, d’instruction et de coaching
- Formation musicale et si possible pédagogique adéquates
- Pratique et expérience reconnues dans le domaine stylistique concerné
- Travail conforme aux instructions du moniteur/de la monitrice J+M responsable

Personnes accompagnantes sans mandat de formation musicale (ASM)

- Travail d’encadrement, d’organisation et de soutien
- Tâches accomplies avec sérieux et application
- Travail conforme aux instructions du moniteur/de la monitrice J+M responsable
- **Exemples d’ASM possibles :**
 - Parents chargés de tâches d’encadrement
 - Personnes chargées de tâches administratives
 - Personnes travaillant dans la restauration (cuisine)

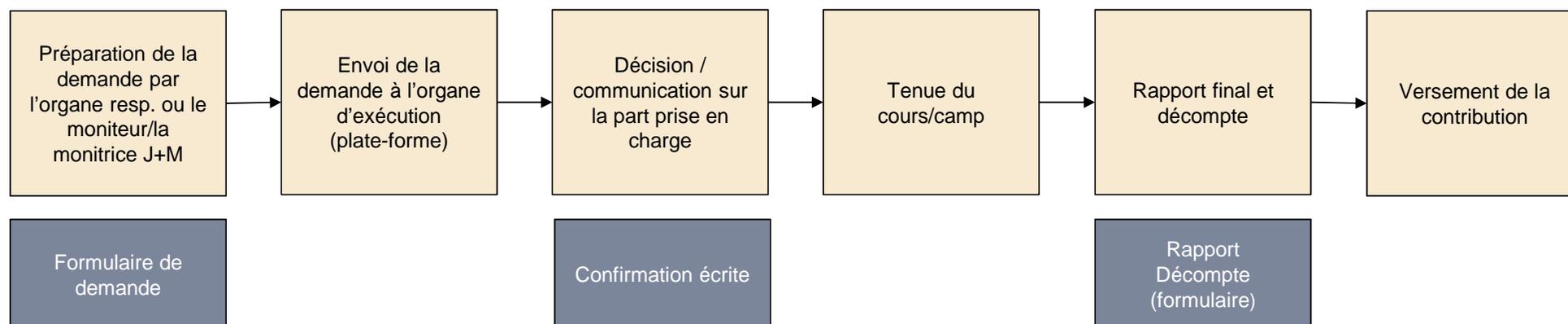
Tâches des moniteurs/monitrices J+M

- Conception et planification du cours/camp
- Dépôt de la demande
- Préparation du cours/camp après autorisation
- Préparation de l'exécution
- Tenue du cours/camp
- Suivi, réflexion et feedback
- Envoi du rapport final et du décompte



Demandes de contributions

Procédure



Prérequis

- Dépôt de la demande via la plate-forme pour les contributions de soutien de l'OFC au moins 3 mois avant le début du cours/camp
- La demande doit être correcte du point de vue de la forme et du contenu, complète et plausible (formulaire de budget inclus)
- L'organe responsable doit être une personne morale de droit public ou privé (avec compte bancaire); pas une personne privée
- Seuls 2 cours/camps s'adressant à un même groupe de participants sont éligibles à une contribution en l'espace d'une année

Décompte et rapport final

- **Rapport final** : rapport incluant les leçons à tirer pour de futurs cours/camps (forme libre)
 - Indications sur l'atteinte des objectifs fixés et la mise en œuvre des contenus
 - Nombre effectif de participants
 - Événements particuliers
 - Leçons à tirer pour les futurs cours/camps
- **Décompte** : mise en regard du budget et des dépenses/recettes effectives (cf. formulaire); indication des coordonnées bancaires
- Remise des documents : au plus tard trois mois après la fin du cours/camp



Plate-forme pour les contributions de soutien

Conditions à remplir pour les demandes

- Description précise de l'offre incluant le titre du cours/camp, son contenu, ses objectifs, sa durée et les dates de son déroulement
- Nombre attendu et groupe d'âge des participants
- Données personnelles du moniteur/de la monitrice J+M (n° ID)
- Données personnelles des personnes accompagnantes
- Coordonnées bancaires de l'organe responsable
- Coordonnées de contact complètes (y compris adresse)

Préparation du budget

- Charges :
 - Frais de personnel
 - Frais d'infrastructure, frais matériels, frais promotionnels, etc.
 - Frais d'hébergement, de repas et de déplacement
- Revenus :
 - Contribution de l'organisation responsable et contributions de tiers
 - Contributions des participants
 - Contribution prévue de l'OFC



Autorisations et certificats

Autorisations des moniteurs/monitrices J+M



Domaines

- Pop, rock, jazz, styles apparentés
- Musique chorale
- Orchestre / musique de chambre / accordéon / fanfare
- Offres J+M des écoles de musique, des écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire II
- Tambours / fifres / clairons
- Cor des alpes / yodel / musique populaire (instrumentale)

Spécialités

- Instruments
- Styles
- Formations

Exemples :

Domaine : Musique chorale

Spécialités : offres vocales, travail de la voix, ensemble vocal, comédie musicale, classique, jazz

Domaine : Offres J+M des écoles de musique, des écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire II

Spécialités : violon, ensemble, orchestre, classique

Moniteur: profil

Monitrice / Moniteur J+M



En tant que monitrice ou moniteur J+M, vous pouvez diriger des cours et des camps J+M. La formation est dispensée en trois modules.

Conditions et exigences

Pour être admis à la formation de monitrice ou moniteur J+M, les conditions suivantes doivent être remplies :

- être majeur ;
- être domicilié en Suisse resp. dans la Principauté de Liechtenstein ou être de nationalité suisse resp. liechtensteinoise

Les futurs monitrices et moniteurs J+M ont le profil de compétences suivant :

- Etudes musicales en cours ou achevées, ou alors formation non formelle avec expérience pratique dans l'environnement musical et le style respectifs.
- Solides compétences instrumentales resp. vocales
- Bonne connaissance de la littérature musicale dans son propre domaine d'activité
- Pratique active dans l'environnement musical et le style respectifs
- Connaissances de base pédagogiques, méthodiques et didactiques
- Premières expériences dans la conduite musicale, par exemple en tant qu'assistant

Procédure d'admission

Veillez remplir le formulaire "Demande d'admission comme monitrice/moniteur J+M".

xx.xx.xxxx

Module de base — orga

Contact

Questions sur le programme J+M:

Organe d'exécution :
Programme J+M
c/o RPC
Helvetiastrasse 7
3005 Berne
Téléphone +41 31 521 46 02
✉ [Courriel](#)

Direction stratégique:

Office fédéral de la culture
Section culture et société
Hallwylstrasse 15
3003 Berne
Téléphone +41 58 462 49 51
✉ [Courriel](#)

[Imprimer contact](#)

Certificat de moniteur/monitrice J+M

JM+ Jugend und Musik
Jeunesse et Musique
Gioventù e Musica
Giuventetgna e Musica

CERTIFICAT

L'organe d'exécution du programme J+M atteste que

Sabine Muster, né le 01.02.1970

a suivi les modules de formation obligatoires et acquis les connaissances nécessaires concernant le programme J+M. Sur la base de ses compétences et de son expérience musicales et pédagogiques, Sabine Muster obtient le certificat de monitrice J+M qui l'autorise à organiser et diriger des cours/camps J+M dans le domaine suivant :

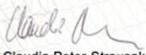
Domaine: offres J+M des écoles de musique, des écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire II et orchestre / musique de chambre / fanfare

Spécialité: fanfare, instruments à vents, musique de chamber, orchestres à vent, BigBand, Brassband

Dans les demandes de contributions pour cours et camps J+M, le numéro d'identification **000xy** doit être mentionné.

Le présent certificat est valable trois ans. Il est prolongé pour une nouvelle période de trois ans après accomplissement de la formation continue obligatoire.

Au nom de l'organe d'exécution J+M


Claudia Peter-Strausak


Sandra Aerni Wyss

Berne, 22.01.2018

Programme J+M



- Site web : <http://www.bak.admin.ch/jeunesse-et-musique>
- Contact :
 - Organe d'exécution : jugend-und-musik@rpconsulting.ch
 - Tél. +41 31 521 46 02



JM⁺ Jugend und Musik
Jeunesse et Musique
Gioventù e Musica
Giuventetgna e Musica

Merci de votre attention !